

Programme de formation pour l'épreuve théorique générale (Code de la route)

Objectifs :

Obtenir l'épreuve théorique générale et acquérir de bonnes connaissances sur le code de la route

Diplôme visé :

Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Programme de formation

L'élève est invité à suivre des cours sur Internet.

La formation sur Internet a pour but principal de faire des examens blancs. Les élèves ont un accès illimités pendant 6 mois à des tests de 40 questions. Bien entendu, s'ils ne comprennent pas certaines questions, nous restons à disposition pour leur expliquer.

Des stages de formation en salle sont également proposés pendant les vacances scolaires, un minimum de 5 élèves étant requis.

En salle, nous proposons 12 cours différents qui sont répartis sur 3 jours. La liste de ces cours est affichée à l'entrée de la salle de code. Chaque cours aborde un grand thème du code de la route. Afin d'apprendre dans les meilleures conditions, les élèves doivent avoir leur livre de code à chacun des cours.

Liste de cours proposés

- Règles de priorités
- Signalisation
- Arrêt et stationnement
- Chargement, installation au poste de conduite
- Mécanique et équipements de sécurité
- La vitesse et ses limites
- Alcool, drogues et vision
- 1ers secours, comportement en cas d'accident
- Permis, catégories, assurance et sanctions
- Croisement, dépassement et autoroute
- Prise de conscience du risque et usagers vulnérables
- Influence de la société et comportement

Présentation à l'examen

L'élève est libre de se présenter à l'examen dès qu'il le souhaite. Il s'inscrit lui-même auprès des opérateurs (SGS, La Poste ...) et doit payer 30€ par carte bancaire, directement à ces organismes. L'auto-école se propose également de procéder à son inscription et devra s'acquitter de la somme de 30 €

L'école de conduite reste à disposition pour conseiller et aiguiller les élèves, en fonction de leurs résultats et de leur assiduité.

Programme de formation pour l'épreuve théorique moto (Code de la route)

Objectifs :

Obtenir l'épreuve théorique moto et acquérir de bonnes connaissances sur le code de la route

Diplôme visé :

Passer avec succès l'épreuve théorique moto (E.T.M) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Programme de formation

L'élève est invité à suivre des cours sur Internet.

La formation sur Internet a pour but principal de faire des examens blancs. Les élèves ont un accès illimités pendant 6 mois à des tests de 40 questions. Bien entendu, s'ils ne comprennent pas certaines questions, nous restons à disposition pour leur expliquer.

Présentation à l'examen

L'élève est libre de se présenter à l'examen dès qu'il le souhaite. Il s'inscrit lui-même auprès des opérateurs (SGS, La Poste ...) et doit payer 30€ par carte bancaire, directement à ces organismes. L'auto-école se propose également de procéder à son inscription et devra s'acquitter de la somme de 30 €

L'école de conduite reste à disposition pour conseiller et aiguiller les élèves, en fonction de leurs résultats et de leur assiduité.

École de conduite Marc Bonnamy
244 avenue de l'Europe
34280 La Grande Motte

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

La progressivité de l'apprentissage pratique à la conduite qui doit inclure diverses situations de conduite telles que : sur voie rapide, de nuit, conduite dans un environnement dégradé, par temps de pluie, voyage-école, écoute pédagogique ou tout autre séquence de formation...

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)	
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Date : _____ Lieu : _____ Prénoms : _____ Nom : _____
	Catégorie : _____ Niveau : _____ Niveau 02 : _____ Niveau : _____ Catégorie : _____
	Catégorie : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	0	1	2	3				
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Conduite économe et respectueuse de l'environnement								
Courtisane								
Total général								

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie			+1					
Total général								

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation (Séquence 5)**.

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- **Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.**
- **Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.**
- **Vous devez être en possession des équipements réglementaires.**

La formation pratique est constituée de trois phases :

- **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**
Durée : 30 minutes
- **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure
- **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes
- **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**
Durée minimale : 3 heures
- **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

École de conduite Marc Bonnamy
244 avenue de l'Europe
34280 La Grande Motte

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B78 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Objectif de la formation

L'objectif de cette formation de 7h est de régulariser votre permis de conduire et de vous donner le droit de conduire tout type de véhicule de la catégorie B : vous ne serez plus restreint à conduire uniquement un véhicule muni d'une seule boîte automatique. A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel de façon spontanée avec les autres tâches de la conduite.

Le déroulement de la formation

Pour pouvoir suivre cette formation, l'élève doit attendre 3 mois après l'obtention de son permis de catégorie B boîte automatique. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

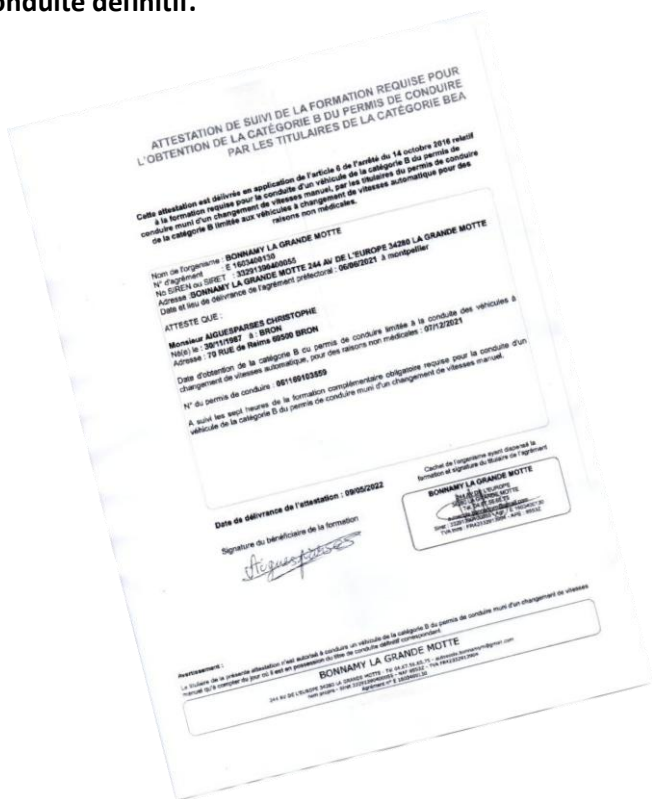
La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel. La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées. A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite. Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Programme de la formation

La formation de 7h se compose de 2 séquences :

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence n°1	2h	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le principe du point de patinage de l’embrayage et assurer sa mise en œuvre. Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence n°2	5h	Conditions de circulation variées, simples, complexes	<ul style="list-style-type: none"> Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l’éco-conduite. Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l’allure et la trajectoire à l’environnement et aux conditions de circulation.

A la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne vous permet de conduire un véhicule muni d’un changement de vitesse manuel qu’à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



L'ensemble des documents liés à chacune des formations que nous proposons à nos élèves sont mis à leur disposition à l'entrée des bureaux, à l'accueil ainsi que sur notre site internet.